

Intervention Vivr'Ondres du 17 novembre 2022

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Vous avez voté, lors du conseil municipal du 7 juillet 2022, la résiliation unilatérale du contrat de concession de service public du camping Blue Océan, pour raison d'intérêt général selon vos propos. Malgré les réticences de tous bords, votre entêtement vous amène à créer une SPIC, objet du dernier conseil.

Vous proposez au vote aujourd'hui, le conseil d'administration désigné et non concerté collégialement et son futur directeur. Nous ne serons pas surpris du vote en faveur de cette proposition par l'ensemble des conseillers de la majorité.

Pourtant, ne pensez-vous pas mesdames et messieurs les conseillers que vous êtes allés trop loin ?

Avez-vous étudié le dossier dans son intégralité avant de prendre part au vote ou bien faites-vous une confiance aveugle aux élus en charge de cette affaire même si les données transmises sont entachées d'erreurs flagrantes ?

Il est clair que nous allons voter ce soir, dans la délibération N° 7, une dotation clairement sous-évaluée qui ne devrait pas permettre à la SPIC de fonctionner correctement. Les employés le savent... Encore une source d'angoisse quant à leur avenir professionnel. On les comprend...

Revenons sur la délibération du 7 juillet. Vous avez évoqué, comme motif de votre décision le faible montant de la redevance. Vous avez raison sur ce motif, ce sera notre seul point d'accord. La clause de revoyure était d'ailleurs intégrée au dernier contrat avant votre arrivée en mairie. Des négociations étaient prévues... vous êtes arrivées et dommage, vous avez échoué.

Pourtant vous étiez très optimiste ! Rappelez-vous vos propos au commencement de vos négociations ou plutôt de votre entente conflictuelle avec les gérants du camping. « De nombreux repreneurs tapent à la porte pour ce camping » ! « Et les montants annoncés de reprise ne leur font pas peur ! » Et oui, rappelons-nous encore que vous avez bien précisé que cette résiliation anticipée serait une opération blanche pour la commune, car l'indemnité de résiliation serait affectée au repreneur.

Et bien, Mesdames et Messieurs ! Tellement d'offres de reprises et pourtant... Le repreneur... c'est la commune, n'est-ce pas ?

Qui va payer la note ? En aparté qui s'élève à 800 000 à 1 400 000 selon vos déclarations et à 3 à 4 000 000 selon l'actuelle gérance. Qui croire encore puisque que vous nous dites sans cesse que vous n'avez pas pu rédiger de business plan par absence de transmission de données par l'actuelle gérance.

Concernant la redevance qui semble être le centre de votre préoccupation, pour espérer avoir une redevance supplémentaire de 200 000 €/an sur 3 ans soit un total de 600 000 €, vous acceptez de perdre à minima 1M €, c'est étrange mais surtout déraisonnable de notre point de vue.

Un point nous semble important à mettre en lumière.

Dans la présentation de votre réflexion vers la résiliation anticipée en juillet dernier, vous avez présenté à titre d'exemple les redevances de campings que vous appelez municipaux. Il s'agissait d'AZUR, SEIGNOSSE, LYNXE et CAPBRETON.

A titre d'exemples, on peut notamment citer les campings suivants :

- Camping Paillotte à AZUR (40) : redevance de 486 400 € soit 17,65% du chiffre d'affaires ;
- Camping Oyats 2 à SEIGNOSSE : redevance de 487 800 € soit 14,73% du chiffre d'affaires ;
- Camping Les Lilas à LYNXE (40) : redevance de 332 713 € soit 11,80% du chiffre d'affaires ;
- Camping La Pointe à CAPBRETON (40) : redevance de 279 700 € soit 14,86% du chiffre d'affaires.

Soit un résultat net moyen pour l'ensemble de ces campings de l'ordre de 14,76% de leur chiffre d'affaires.

On vous épargne la lecture de chiffres mais après quelques recherches, nous nous sommes étonnés de découvrir que d'une part ces campings ne sont pas des campings municipaux et d'autres part, que vous avez confondu, de manière délibérée ou non va savoir, redevance et résultat d'exploitation.

Ces chiffres ne correspondent en aucun cas à des redevances affectées à ces communes dans le cadre d'une DSP. Que s'est-il passé pour en arriver à choisir de convaincre sur des mensonges ?

Monsieur Arla, lors du conseil d'octobre nous donnait une leçon de sincérité et nous précisait que « la sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles. »

Eh bien, il apparaît certain aujourd'hui que les informations disponibles dans la délibération ne permettaient pas de délibérer en toute sincérité.

Mesdames et Messieurs les conseillers, madame le maire vous entraîne dans un tourbillon qui peut engloutir les finances de la commune et qui plonge dans l'incertitude beaucoup de salariés. Aucune projection, aucun business plan pour l'année à venir. Quel impact pour les services municipaux et le DGS et la RH en particulier ? Nous sommes très inquiets sur la suite de l'aventure du premier camping Eco-labellisé des landes.